

# TELEPRESENCE

## assistance 24h/24h



### Ne restez plus isolé !

Un accident est vite arrivé. En cas d'urgence, le téléphone n'est pas toujours à portée de main.

Aussi, dans le cadre de sa politique d'aide au maintien à domicile des personnes âgées, la Communauté de Communes Maurienne Galibier a souhaité mettre en place un service de téléprésence sur les six communes du canton.

### Un dispositif simple et performant

Par une simple pression sur un émetteur portable, vous êtes en contact avec le centre d'écoute VITARIS lequel fera intervenir immédiatement soit vos proches, soit les services d'urgence.

C'est une vraie présence sur laquelle on peut compter à tout moment, 24 heures sur 24.

### Conditions d'accès au service :

- Être âgé de plus de 60 ans
- Ou être reconnu handicapé ou dépendant (sans condition d'âge)

### Comment ?

Contactez

Communauté de Communes Maurienne-Galibier  
36 Rue Général Ferrié  
73140 ST MICHEL DE MAURIENNE  
Tél. 04.79.56.52.54

Qui souscrira pour vous un abonnement auprès du centre d'écoute VITARIS.

### Coût du service

Le coût de l'abonnement en 2015 est de 25 € par mois prélevé mensuellement par VITARIS.

Cependant, compte tenu des revenus de votre foyer fiscal, la Communauté de Communes Maurienne-Galibier pourra vous apporter une participation financière selon le tableau ci-dessous :

(sur présentation de l'avis d'imposition)

| Revenus mensuels par foyer fiscal | Aide de la Communauté de Communes |         | Reste à charge pour la personne âgée |
|-----------------------------------|-----------------------------------|---------|--------------------------------------|
|                                   | Taux                              | Montant |                                      |
| - de 686,02 €                     | 64,10 %                           | 16 €    | 9 €                                  |
| de 686,02 € à 990,92 €            | 35,89 %                           | 8,97 €  | 16,03 €                              |
| de 990,92 € à 1219,59 €           | 17,94 %                           | 4,49 €  | 20,51 €                              |
| + de 1.219,59 €                   | 0                                 | 0       | 25 €                                 |

### Installation—Mise en service

L'installation est des plus simples, il suffit de disposer d'une prise de courant et d'une prise de téléphone. En cas de difficulté, un agent de la Communauté de Communes pourra procéder à la mise en place de l'appareil.

La mise en service est immédiate.



Le Conseil Général de la Savoie a mis en place l'Allocation Départementale Personnalisée d'Autonomie qui peut financer également les frais de téléprésence.

Renseignements auprès du Territoire de Développement social de Maurienne  
721 Rue des Ecoles—73300 ST JEAN DE MAURIENNE—Tél. 04.79.64.45.30



36 Rue Général Ferrié 73140 ST MICHEL DE MAURIENNE Tél. 04.79.56.52.54